Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260512-D2026_029-DE

COMMUNE SAINT THURIAL

DÉPARTEMENT ILLE ET VILAINE
*
ARRONDISSEMENT RENNES
*

Conseillers : 19
Présents : 17
Votants : 19

EXTRAIT DU

PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, **le 12 mai à 20 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Madame Annick AUBIN, Maire, s'est réuni à la salle du Conseil.
Date de la convocation : 06 mai 2026.
Présents : A. AUBIN, C. AVRIL, P. BOUILLAND, A. CHEVALLIER, E. DEGHAYE, L. DUMERCY, M. DUPONT, M. GOURIN, I. GUILLAUME, L. HERVOCHE, S. JOLLY, M. L'HOSTIS, S. LE DIRACH, V. LEROY, C. MICHALLAT, S. QUICHOT, A. ROLLAND.
Excusés : A. BOËNNEC, A. GLÉMÉE.
Pouvoirs : A. BOËNNEC à C. AVRIL, A. GLÉMÉE à A. AUBIN
Secrétaire de séance : P. BOUILLAND

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) -LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES-

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par la maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de procéder à un vote à mains levées afin de dresser une liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants) conformément aux conditions énumérées à l'article 1650 du code général des impôts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la proposition de liste de 32 commissaires ci-dessous et autorise Madame la Maire à la transmettre à la direction des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503196-20260512-D2026_029-DE

➢ **Titulaires :**

	AUBIN Annick
1	AVRIL Chloé
2	BOËNNEC Alexandre
3	BOUILLAND Pascal
4	CHEVALLIER Alexandra
5	DEGHAYE Émilie
6	DUMERCY Laurent
7	DUPONT Marjorie
8	GLÉMÉE Antoine
9	GOURIN Mathieu
10	GUILLAUME Isabelle
11	HERVOCHE Loïc
12	JOLLY Samuel
13	L'HOSTIS Myriam
14	LE DIRACH Sandrine
15	LEROY Vincent
16	MICHALLAT Céline

➢ **Suppléants :**

1	QUICHOT Sébastien
2	ROLLAND Anita
3	LERAY Gérard
4	DAVID Evelyne
5	DAHYOT Dominique
6	PERRAULT Anne-Marie
7	ALLORY Solange
8	DARIEL Annick
9	ROLLAND Xavier
10	GIBIER Patrice
11	GRUEL Bernard
12	CHEVILLARD Carmen
13	DECATHEAUGRUE Martine
14	GOMEZ Francine
15	KOLODZIEJEK Thierry
16	RENAUDIN Gaëtan

Affiché le :
13 mai 2026

Certifié conforme et exécutoire,
Transmis en Préfecture le 13 mai 2026

La Maire,
A. AUBIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, par courrier auprès du Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.